sur les salaires, 2 ; demandes de suppression des amendes, 2 ; réglementation du travail, 1 ; règlement d'atelier, 1.

Ces grèves ont éclaté dans 26 départements et on en a compté : 9 dans le Nord ; 4 dans l'Hérault et la Seine ; 2 dans les Ardennes, le Finistère, l'Isère, la Loire-Inférieure, la Marne, le Vaucluse, et 1 dans 17 autres départements.

Les industries ou professions atteintes se répartissent ainsi : Industries textiles, 10 grèves ; travail des métaux, 5 ; travail du bois, cochers, maçons, peintres, terrassiers, employés de tramways, 3 ; ardoisiers, boulangers, 2 ; bâtiments, casseurs de minerai, déchargeurs de charbon, couvreurs, cuirs et peaux, kaoliniers, métallurgistes, mineurs, ouvriers de salines, 1 grève.

Dans 46 grèves commencées en avril, 35 ont pris fin après avoir duré respectivement : dix, 1 jour ou moins de 1 jour ; six, 2 jours ; cinq, 3 jours ; une, 4 jours ; quatre, 5 jours ; une, 6 jours ; deux, 7 jours ; une, 8 jours ; deux, 9 jours ; une, 17 jours et une, 20 jours.

En outre, 10 grèves anciennes se sont terminées depuis le 1er avril, après avoir duré respectivement : une, 100 jours ; deux, 43 jours ; une, 23 jours ; une, 22 jours ; deux, 21 jours ; une, 20 jours ; une, 16 jours, et une, 7 jours ; nous avons ainsi 45 conflits ayant pris fin avec les résultats suivants : 14 réussites, 16 transactions, 15 échecs.

Chambre des Députés

Séance du lundi 3 juin 1901

La séance est ouverte à deux heures, sous la présidence de M. Deschanel.

LES AFFAIRES DE CHINE

La question d'Estournelles

M. d'Estournelles a la parole pour poser sa question au Ministre des Affaires étrangères sur les affaires de Chine.

« Lors de ma dernière question, dit-il, j'exprimais ma crainte de voir surgir de graves complications comme résultat des événements de Chine et je signalais à l'horizon le péril américain. Aujourd'hui, les faits n'ont que trop justifié mes craintes. Le péril américain s'avance vers nous avec une rapidité méthodique. Il menace de plus en plus l'Europe. (Très bien ; très bien). Les Napoléons de l'industrie américaine déclarent hautement que leur but est d'accaparer l'industrie universelle et de conquérir l'Europe en la ruinant. Le cercle qu'ils ont formé autour de nous se resserre de jour en jour. (Très bien ; très bien). Quant au péril jaune, plus éloigné, il serait excessif de le prendre au tragique. On commence cependant à le prendre au sérieux. L'Europe a reçu de ce côté un avertissement qu'elle ne doit pas négliger. (Très bien ; très bien). »

L'orateur dit que l'expédition de Chine n'a jamais été populaire en France et demande au ministre de confirmer la nouvelle du rapatriement de nos troupes.

Déclaration de M. Delcassé

Le ministre des affaires étrangères répond que les troupes reviendront le plus tôt possible. Il tarde au gouvernement d'être débarrassé de cette responsabilité. Le retour de nos troupes dépend de la Chine et des puissances, en raison des questions qu'il reste encore à traiter. Les mesures de justice ont été obtenues ; reste la question complexe des indemnités. Il a été convenu que chaque Etat fixerait ses propres indemnités. La France pense que le paiement immédiat, en une seule fois, est préférable et qu'une garantie extérieure, sous une forme ou une autre, devient nécessaire. La garantie collective lui semble la meilleure.

Le ministre rend hommage au courage que notre armée et au talent que ses chefs ont déployé pendant l'expédition de Chine. (La droite et le centre applaudissent).

M. Sembat demande à transformer la question en interpellation. (Protestations). L'orateur insiste. Après avoir permis, dit-il, qu'on engageât la guerre sans la consulter, la Chambre va-t-elle permettre aujourd'hui que la paix soit conclue de même façon. La Chambre doit se prononcer sur les conditions de la paix sous peine d'abdication.

LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES. — « Le Gouvernement s'est déjà expliqué. Les conditions de la paix ont été indiquées par la note de la France du 30 septembre 1900, communiquée aux puissances. Un débat paraît superflu. »

Le renvoi à un mois est prononcé par 395 voix contre 178.

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi modifiant la loi de 1898 sur les accidents du travail.

M. Haufmann propose une nouvelle rédaction sur les paragraphes 4 et suivants de l'article 16. Cet amendement, après un échange d'observations entre lui et le rapporteur, est repoussé par 285 voix contre 247.

L'article 16 est adopté. Le Commission ajoute à l'article 17 un nouveau paragraphe de MM. Lamendin et Desfontaines, ainsi conçu :

« Toutefois qu'une expertise médicale sera ordonnée, soit par le juge de paix, soit par le Tribunal, ou par la Cour d'appel, l'expert ne pourra être le médecin qui a soigné le blessé, ni un médecin attaché à l'entreprise ou à la Société d'assurance à laquelle le chef d'entreprise est affilié.

Un amendement de M. Haufmann est repoussé.

Les articles 17 et 18 sont adoptés. Sur l'article 19, M. Vaillant demande que les maladies professionnelles soient comprises dans les accidents du travail.

Un long débat s'engage à ce sujet. En dernier lieu, M. Vaillant demande que son amendement soit renvoyé à la Commission.

LE RAPPORTEUR. — « Nous acceptons le renvoi et la disjonction, mais sans engager notre opinion. »

L'amendement est disjoint, mais renvoyé à la Commission. L'article 19 est adopté.

M. Julien Goujon demande une addition à l'article 20, tendant à décider qu'en cas de poursuite criminelles, les pièces de procédure seront communiquées à la victime et à ses ayant-droit.

Le ministre du commerce combat cette addition comme inutile. La communication des pièces est une règle de droit commun. L'amendement est néanmoins adopté par 522 voix contre 46.

M. FERNAND DAVID. — Il faut dès lors ajouter que le même droit appartiendra au patron ou à ses ayant-droit.

Cette nouvelle addition est adoptée ainsi que l'article 21.

L'ASSISTANCE JUDICIAIRE

Amendement Lamendin

M. Lamendin, pour l'article 22, propose de remplacer le texte de la Commission par la disposition suivante : « Le bénéfice de l'assistance judiciaire en faveur de la victime d'un accident s'applique de plein droit à toute la procédure que nécessiteront les instances en appel. Il faut qu'un ouvrier blessé puisse se défendre gratuitement jusqu'en appel. Or il n'en est pas ainsi. Du 15 janvier au 1er mai, dans l'arrondissement de Douai, 59 demandes d'assistance judiciaire en appel ont été refusées ; il faut que cette situation cesse.

Le rapporteur répond que la Commission ne peut pas accepter cet amendement. Lorsque l'accident est suivi de mort et qu'il n'y a pas de contestation sur le salaire que l'ouvrier touchait, la rente due à la veuve et aux enfants est une rente forfaitaire. La loi ne laisse aucune liberté d'appréciation aux juges. Si les enfants veulent aller en appel, il est impossible de leur accorder l'assistance judiciaire. Si tous les procès pour accidents du travail allaient en appel et ils iraient tous s'il n'y avait pas de frais — la charge de l'assistance judiciaire serait augmentée de 100 %.

Cet encombrement nuirait aux intérêts légitimes des ouvriers.

D'après la loi, l'ouvrier a, de plein droit, le bénéfice de l'assistance judiciaire devant le Tribunal civil. Si le patron interjette appel, le bénéfice de l'assistance judiciaire est continué. Si l'ouvrier veut spontanément faire appel, le bureau d'assistance judiciaire appréciera. Si ce bureau se montre trop sévère dans un ressort judiciaire, M. le Garde des Sceaux peut le rappeler à un peu plus de libéralisme. (Très bien, très bien).

M. LOUIS RICARD. — « La conséquence du vote de l'amendement serait que l'ouvrier ne risquerait jamais aucune dépense, alors que le patron serait dans la nécessité de dépenser quatre ou cinq cents francs au moins dans chaque affaire, sans intérêt pour personne. »

M. Albert Poulain s'étonne qu'on refuse l'assistance judiciaire en cas d'appel. On dit que les ouvriers abuseraient de ce droit : c'est une erreur. Les travailleurs n'ont pas confiance très grande dans la justice ; quand ils s'adressent à elle, c'est qu'ils croient vraiment avoir un droit certain.

M. POURQUERY DE BOISSERIN. — Si on donne l'assistance judiciaire à tous les ouvriers et dans tous les cas, on imposera aux avocats qui plaident gratuitement une charge exagérée.

M. ALBERT POULAIN. — Les appels sont rendus nécessaires par la rapacité des Compagnies d'assurance. Dans ces conditions, il faut que l'ouvrier puisse gratuitement se faire rendre justice.

L'amendement de MM. Rasly et Lamendin est mis aux voix. A la majorité de 571 voix, contre 197, sur 570 votants, il n'est pas adopté. Les articles 22, 26 et 27 sont adoptés.

Sur l'article 30, M. Julien Goujon soutient un amendement qui est repoussé par 329 voix contre 233.

L'article 30 est adopté avec une légère modification de texte. Une disposition additionnelle de M. Breton est disjointe. L'ensemble du projet est adopté à l'unanimité de 566 votants.

LES VICTIMES DES ORAGES

M. Borteaux dépose une proposition ouvrant un crédit de 100.000 francs pour les victimes du cyclone du 22 mai en Seine-et-Oise. L'urgence est adoptée.

M. Surchamp demande l'ouverture d'un crédit de deux cent mille francs pour les victimes d'un cyclone qui a dévasté l'arrondissement de Saint-Emillion. L'urgence est déclarée. Les deux propositions sont renvoyées à la Commission du budget.

Demain mardi séance à trois heures. La séance est levée à six heures cinquante cinq.

LES AFFAIRES DE CHINE

Soldats anglais contre soldats français et allemands. — Lutte sanglante

Tien-Tsin (source anglaise), 3 juin. — Une rixe grave s'est produite hier soir sur la route de Takou, entre soldats anglais et français.

Au dire des Anglais, les fusiliers gallois chargés de la police ayant voulu empêcher les soldats français de pénétrer par effraction d'entrer dans une maison, furent attaqués à coups de baïonnette par les soldats français. Les fusiliers gallois tirèrent en l'air pour se défendre. Au bruit des coups de feu, un certain nombre de soldats allemands accoururent prêter main forte aux Français.

Cela faisait en tout plus de 200 hommes. Enfin, les fusiliers gallois ouvrirent le feu, tuèrent un Français, blessèrent trois autres Français et cinq Allemands. Quatre fusiliers gallois et un Japonais ont été assez sérieusement blessés.

Un officier allemand accompagné d'un peloton de soldats, arrivé sur les lieux, mit fin à cette rixe.

La ligne de Pékin à Han-Kéou

Londres, 3 juin. — Plusieurs journaux publient une dépêche de Pékin, 1er juin, disant que les Belges continuent la ligne de Pékin à Han-Kéou au-delà de Chen-Ting-Fou.

Le paiement de l'indemnité. — Désaccord entre Chinois. — Les vice-rois du sud de Pékin

Shanghaï, 2 juin. — Les Chinois sont très divisés sur les moyens à employer pour arriver à payer les montants annuels de l'indemnité.

Les différents vice-rois cherchent à réduire leur part contributive. Pékin s'oppose à tout changement dans le tribut de riz et demande qu'on ait recours au « liki », au sel et aux douanes indigènes. A cela, les vice-rois du sud objectent que, Pékin ayant fait le mal, il est peu à propos de leur faire payer à eux le total des frais. On craint des complications intérieures.

L'annexion de Haï-Nan par la France

Hong-Kong, 1er juin. — J'apprends que les Français se proposent d'annexer Haï-Nan en juillet.

La légation américaine

New-York, 2 juin. — M. Conger repartira de San Francisco pour la Chine le 7 juillet. On s'attend au très prochain départ de M. Rockhill de Pékin.

LA GUERRE DANS LE SUD DE L'AFRIQUE

Les nouveaux bruits de négociations. — Les envoyés de Botha à Standerton

Standerton, 3 juin. — Le général Tobias Smut et M. Dewet, secrétaire du général Louis Botha, sont arrivés ici, mais rien n'a transpiré au sujet de leur mission.

Un démenti du côté Boër

Bruxelles, 3 juin. — La légation du Transvaal à Bruxelles déclare que la nouvelle du « Sun », annonçant une prétendue demande de négociations de Botha, est inexacte.

Le président Kruger n'a reçu aucune dépêche du généralissime boer. Les dernières nouvelles du Transvaal apportées à la légation par deux fonctionnaires de Prétoria, MM. Beerans de Halene et Pameyer sont au contraire très optimistes. Ces messieurs, qui ont quitté Prétoria le 20 avril, déclarent que tout marche le mieux du monde.

L'attaque près de Ventersdorp

Klerksdorp, 28 mai. — Les détails reçus sur l'attaque du convoi à Ventersdorp montrent que les Boers on attendu qu'après s'être réunis le convoi chargé et le convoi vide se fussent de nouveau séparés. L'ennemi quitta alors son embuscade pour occuper le camp qui venait d'être évacué et commença un feu nourri sur l'arrière-garde du convoi de Ventersdorp.

L'escorte de Potchefstroom, en l'entendant, revint en arrière et se trouva arrêtée par une forte troupe admirablement postée sur un terrain accidenté. Après deux heures de combat, la position fut enlevée à la baïonnette. Près de Kalifontein, le convoi subit une nouvelle attaque mais à longue distance et sans aucun résultat.

Détachement capturé par les Boërs

Capetown, 3 juin. — Trente-deux hommes de la Wodehouse yeomanry, attaqués près de Dordrecht par sept cents Boers, se sont rendus, après avoir perdu un tué et cinq blessés. Ils ont été relâchés ensuite.

Saison rigoureuse

Bloemfontein, 3 juin. — On a amené ici, dans ces derniers jours, vingt prisonniers. Le temps est cruellement froid.

ÉLECTIONS ESPAGNOLES

Les nouveaux sénateurs. — La situation ministérielle

Madrid, 3 juin. — Résultats des élections des sénateurs :

Libéraux, 117 ; conservateurs, 56 ; partisans du duc de Tetuan, 7 ; partisans de M. Gamazo, 4 ; républicains, 2 ; partisan de M. Romero, 1 ; indépendant, 1 ; archevêques et évêques, 9.

Les candidats ministériels sont battus dans les provinces de Castellon et d'Avila.

La composition du Sénat, sénateurs à vie compris, sera la suivante :

Libéraux, 163 ; conservateurs, 112 ; partisans du duc de Tetuan, 24 ; indépendants, 10 ; libéraux indépendants, 4 ; partisans de M. Gamazo, 7 démocrates, 3 ; carlistes, 2 ; partisans de M. Romero, 2 ; républicains, 2 ; union nationale, 2 ; sans couleur définie, notamment les évêques, 18 ; sièges vacants, 11.

FAITS DIVERS

Une audience mouvementée

Montpellier, 3 juin. — Un violent incident a marqué la dernière audience de la cour d'assises de l'Hérault.

On jugeait deux jeunes cultivateurs de Frontignan, Gaston Neyrac, Jacques Combettes, et un garçon pâtissier, Noël Cazolles, inculpé de viol et de complicité de viol dans les circonstances suivantes :

Le lundi de Pâques, ils avaient été abordés par Mme Vaillard, née Rose Ricaux, âgée de vingt-cinq ans, qui leur avait demandé de lui indiquer la route menant au canal de la Pyrade, où l'attendaient son mari et ses enfants. Les trois jeunes gens lui avaient offert de l'accompagner, puis l'avaient entraîné dans un sentier désert et, tandis que Combettes et Gazelles la maintenaient, Neyrac se livrait aux derniers outrages.

Sur la plainte du mari, une enquête avait été ouverte et avait abouti à l'arrestation des trois jeunes gens.

Hier, dès l'ouverture de l'audience, tandis que le président des assises procédait à l'appel des jurés, M. Vaillard, le mari de la victime, qui se trouvait dans la salle, bousculait tout à coup les huissiers et les membres de la presse, bondissait et saisissait l'agresseur de sa femme à la gorge.

Un autre parent de la victime l'accompagnait dans cette escalade et les gendarmes eurent toutes les peines du monde à faire disparaître, derrière eux, les trois accusés qui tremblaient de tous leurs membres.

Un tumulte effrayant s'ensuivit, au milieu duquel les cris de : « Mort aux bandits ! » retentirent dans la salle. Les parents des jeunes accusés, craignant que M. Vaillard ne fût armé, voulurent à leur tour protéger leurs enfants et une mêlée générale menaça d'avoir lieu dans la salle d'audience.

En présence de ces faits, le président des débats, le conseiller Héraud, mit des gendarmes en mouvement et fit amener Vaillard devant la barre de la cour.

Il le somma alors de se tenir tranquille, sans quoi il le ferait incontinent conduire en prison jusqu'à la fin des débats, afin qu'aucune autre violence illégale ne vînt entraver l'œuvre de la justice.

M. Vaillard, encore tout secoué de colère, promit alors d'être plus calme et regagna sa place, tout en adressant une dernière menaces aux accusés.

L'audience n'a plus été troublée. Le huis clos avait été ordonné. Combette et Cazelles ont été acquittés, et Neyrac, reconnu coupable, avec circonstances atténuantes, a été condamné à cinq ans de prison et un franc de dommages et intérêts, somme demandée par la partie civile.

Grave accident de chemin de fer. — 42 blessés

Un grave accident de chemin de fer s'est produit dimanche sur la ligne Chaselles-St-Symphorien (Loire), où avait lieu une fête en l'honneur du patron de ce dernier village.

Le train composé de trois voitures, a déraillé et a culbuté dans un champ de blé situé à trois mètres en contre-bas de la voie ferrée.

Quarante-deux voyageurs ont été blessés plus ou moins grièrement. Deux d'entr'eux sont, paraît-il, dans un état désespéré.

Drame de famille

Montluçon, 3 juin. — Un garde particulier du hameau de La Brosse, commune d'Yzeure, nommé Talbot, a tiré ce matin un coup de fusil sur sa femme, au moment où elle sortait d'une écurie. La malheureuse tomba grièvement blessée.

Son crime commis, Talbot rentra dans sa maison et, faisant lever sa petite fille, âgée de onze ans, il s'apprêtait à la tuer lorsque des voisins survinrent et, s'étant jetés sur lui, parvinrent à le désarmer.

Talbot a été arrêté et écroué à la maison d'arrêt de Moulins.

Grave accident d'automobile

Bruxelles, 3 juin. — Un grave accident d'automobile est arrivé hier à Bree. MM. V... et M..., en automobile, précédant une dizaine de cyclistes marchaient à vive allure. Tout à coup, voulant éviter un piéton, le mécanicien se vit dans l'obligation de freiner subitement sans pouvoir avertir les cyclistes qui collaient à la voiture. Une pelle générale résulta de cet arrêt brusque. On s'empressa autour des cyclistes plus ou moins contusionnés qui gisaient sur la route. Deux d'entre eux furent relevés avec de graves blessures et durent être transportés à l'hôpital.

La folie d'un banquier anglais

Paris, 3 juin. — Un riche banquier anglais, M. William Renrod, âgé d'une soixante d'années, était descendu depuis quelques jours dans un hôtel des environs de la place de la République.

Hier, vers onze heures, il avisait la caissière et lui disait :

— D'après l'ordre du Christ, je dois donner ma fortune aux pauvres, c'est déjà fait ; et combattre l'alcoolisme, c'est ce que je vais faire.

Et il saisit les bouteilles placées sur les étagères et les brisa contre les murs.

Conduit chez M. Boutineau, commissaire de police du quartier des Quinze-Vingts, il a été interrogé et envoyé à l'infirmerie spéciale du Dépôt.

Terrible orage en Auvergne

Clermont-Ferrand, 3 juin. — Un orage épouvantable a éclaté hier dans le Puy-de-Dôme, causant des dégâts considérables.

La vallée de la Ligogne, dans le canton de Viverols, a été envahie par les eaux. Tout un quartier de Viverols a été inondé ; les habitants durent se sauver par les toits ; un pont en pierre s'est effondré.

La plaine des environs de Viverols est entièrement inondée.

A Achappes, arrondissement de Riom, un enfant de douze ans, Alfred Bonnefond, a été écrasé par suite de la chute d'un arbre sons lequel il s'était réfugié.

Rapt d'enfants

Tunis, 3 juin. — Une affaire, bien étrange dans son horreur et qui tient du roman, aura son épilogue à l'Ouzara.

Trois indigènes, Mohamed ben Hadj Hamouda, trente ans ; Ahmed ben Abdallah ben Hadj Ali, vingt-cinq ans, tous Marocains, viennent d'être arrêtés sous l'inculpation de rapt d'enfants.

Ces hadji fanatiques font le métier plutôt bizarre de *chercheurs de trésors*.

Et, se basant sur une antique superstition de leurs coreligionnaires, ils avaient résolu d'accomplir un sacrifice humain, qui, seul, pouvait, paraît-il, leur attirer les faveurs célestes et leur faire découvrir de l'or.

A cette fin, ils s'étaient tout simplement emparés de trois jeunes enfants arabes, qu'ils avaient enlevés dans la rue de Sebkha, et qu'ils destinaient au sacrifice.

Heureusement pour les pauvres petits, un agent indigène, de service dans le quartier Halfaouine fut intrigué par l'allure des Marocains, dont il connaissait le métier.

LE CONCOURS PHOTOGRAPHIQUE

de l'Almanach du *Journal de Roubaix*

Quelques semaines nous séparent encore de la date de clôture du concours photographique de l'*Almanach du Journal de Roubaix*.

Le concours sera clos le 1er juillet 1901.

Afin de rendre plus facile le classement, nous prions les amateurs qui ne se sont pas encore mis sur les rangs, de ne pas attendre les derniers jours pour nous adresser leurs épreuves.

Nous croyons utile de rappeler ici que les photographies primées et celles qui paraîtront les plus intéressantes seront publiées dans le Grand Almanach Illustré du *Journal de Roubaix*, pour 1902.

Les prix suivants seront en outre décernés aux lauréats :

1er prix, 100 francs ; 2e prix, 60 francs ; 3e prix, 30 francs ; 4e prix, 20 francs ; Deux prix de 10 fr. et Quatre prix de 5 fr.

Les amateurs ne doivent pas oublier que dans le classement les épreuves, il sera tenu compte aussi bien de l'originalité du sujet que de la beauté de la photographie.

Pour les conditions du concours, voir l'*Almanach du Journal de Roubaix* 1901, page 67.

—×—

Les papiers «Tambour» au citrate, à la celloïdine et à l'albumine se recommandent aux amateurs photographes par la rapidité de l'impression, la facilité des manipulations, la graduation des demi-teintes et la durée de leur conservation.

La Compagnie française des papiers photographiques «Tambour», fabrique aussi des cartes-postales, des cartes-correspondance et de la soie sensible qui permettent d'obtenir des résultats très intéressants et très artistiques. Les papiers «Tambour» se trouvent dans toutes les bonnes maisons de fournitures photographiques de notre ville.

Refusez comme faux tous savons du *Congo* vendus au-dessous de 0 fr. 60 le pain.

Chronique Locale

ROUBAIX

LES TAXES DE REMPLACEMENT. — Paris, 3 juin. — Le groupe socialiste révolutionnaire s'est réuni aujourd'hui ; il a décidé de se réunir vendredi pour recevoir la municipalité de la ville de Roubaix, qui viendrait l'entretenir sur la question des taxes de remplacement de l'octroi.

—×—

Nous trouvons dans le *Figaro* sous la signature de M. Henri des Houx, un article sur les taxes de remplacements, article qui concerne Paris, mais qui pourrait admirablement s'appliquer à Roubaix.

Les contribuables parisiens s'imaginaient-ils qu'en dégrevant les boissons hygiéniques, l'Etat et la Ville avaient l'intention de leur faire un cadeau ?

On leur attribuerait cette naïveté, tant les a rendus furieux la lecture des multiples papiers dont ils sont actuellement assaillis.

Mais ne connaissent-ils pas la règle fondamentale de la politique financière ? Tout remplacement d'impôt est un doublement d'impôt.

On vous parle de justice, de répartition plus équitable. N'en croyez rien. Ce sont des leurres.

Si l'on touche à un régime fiscal, ancien, qui fonctionne bien, qui a survécu à de terribles crises, c'est ce qu'il ne suffit pas aux appétits du fisc.

Par exemple, on a dit aux pauvres gens : « Les nouvelles taxes ne vous frappent pas. Voyez : vos contributions n'ont pas augmenté. Vous bénéficiez du plein dégrèvement. » Quel erreur !

Les pauvres gens habitent quelque part, fût-ce en des taudis. Leur propriétaire est effroyablement surtaxé par les impôts de remplacement. Qui payera cette surtaxe ? — Le locataire, fût-il le plus misérable du monde.

Le marchand de vin, le boulanger, le boucher, le fruitier, le brocanteur chez qui le malheureux achète sa subsistance et ses nippes, voient leur feuille de contributions, cote personnelle, mobilière, locative, patente, allonger d'interminables additions. Qui payera le total ? — Le consommateur, fût-il habitué à se serrer le ventre.

Ainsi le pauvre paye les taxes de remplacement dans son logis, dans sa nourriture, dans son vêtement.

Or ces taxes ont été calculées de telle sorte qu'elles rendissent plus que l'impôt remplacé. Le propriétaire, les fournisseurs, par précaution, pour arrondir les chiffres, renchérissent leurs loyers et leurs denrées un peu plus que ne l'exigerait la surcharge fiscale.

Donc, la conséquence de cet apparent dégrèvement, c'est la vie rendue plus difficile, plus coûteuse aux prolétaires ; c'est la misère amplifiée.

Car il y a aussi une loi économique, à laquelle on n'a jamais vu d'exception : Les impôts destinés à surcharger exclusivement les riches écrasent les pauvres par répercussion. On croit frotter aux riches leur superflu ; on prive les pauvres du nécessaire.

Que les électeurs comprennent ces lois très simples, et ils feront aux réformes d'impôt prétendues démocratiques l'accueil qu'elles méritent. — Henri DES HOUX.

UNE REUNION COLLECTIVISTE A « LA PAIX ». — A l'occasion du Congrès des coopératives de la région du Nord, qui s'est tenu, dimanche, à Roubaix, une réunion a eu lieu, lundi soir, à la «Paix». Elle devait être présidée par le maire de Lille qui, étant indisposé, s'est fait remplacer par l'un de ses adjoints, le citoyen Samson. Les assesseurs étaient les citoyens Bailleul, adjoint au maire de Roubaix et Denève, conseiller municipal, directeur de la coopérative «la Paix».

« Coopération et socialisme », tel était le sujet que devaient traiter les citoyens Jules Guesde et Romain Van Loo, administrateur de la Maison du Peuple de Bruxelles. L'abondante publicité faite autour de cette conférence et la présence du leader collectiviste n'avaient pas réussi à amener la foule des grands jours.

Avant les orateurs inscrits, le président a pris la parole pour se féliciter des résultats du Congrès de la veille. Les 80 délégués réunis hier, dit-il, étaient venus à Roubaix pour constituer l'association des coopératives de la région du Nord. C'est maintenant chose faite, la Fédération des coopératives du Nord est créée. C'est dans le but suivant que cette Fédération a été constituée : la suppression des luttes de coopérative à coopérative, l'achat en commun des marchandises et surtout, la constitution d'un fonds de caisse pour la propagande électorale.

Les 80 délégués, affirme le citoyen Samson, ont décidé, à la presque unanimité, de suivre le mouvement créé par «la Paix», c'est-à-dire d'abandonner, sur les bénéfices réalisés, une certaine somme, qui sera remise, en vue des prochaines élections à la Fédération du Nord du Parti ouvrier.

Le conférencier belge, qui succède à l'adjoint au maire de Lille, traite la question des coopératives d'une façon fort peu intéressante, avec une fastidieuse abondance de détails, qui a tôt fait d'énerver l'auditoire. Il fait, d'ailleurs, dans la salle, une chaleur accablante et l'on a hâte de sortir. Aussi, l'orateur n'obtient-il qu'un assez maigre succès.

Le citoyen Van Loo est administrateur de la Maison du Peuple de Bruxelles et c'est l'apologie de ce qui est un peu son œuvre, qu'il vient faire. Le développement de la coopérative socialiste bruxelloise a été colossal ! Ce sont ses propres expressions. Pour le prouver, le conférencier lit des rapports, énumère des colonnes de chiffres. Le public, fatigué, n'écoute plus.

La Maison du Peuple de Bruxelles, à l'en croire, peut être donnée comme modèle aux autres organisations coopératives, car elle a fait mieux que n'importe quelle autre. Le citoyen ne flatte guère ses «camarades» de Roubaix ! On saura le lui faire sentir durement tout à l'heure. Il fait aussi un grand éloge des administrateurs, dont il est.

On a réservé comme plat de résistance, la harangue du citoyen Guesde, mais tout le monde va être déçu, car le leader, tout frais arrivé de Cannes, où il était allé se soigner, n'est pas tout à fait guéri, et il ne parlera qu'une dizaine de minutes.

La coopérative, déclare-t-il, est comme la langue, dont Esope disait qu'elle était ce qu'il y a de meilleur et de pire au monde. Si elle n'a pour but que de diminuer le prix des denrées, elle ne vaut rien ; si, au contraire, elle fait de la politique, de la politique révolutionnaire s'entend, on ne saurait trop la louer. La coopérative, ainsi comprise, fournit d'abord des munitions au «parti». Répondant à une allégation du citoyen Van Loo, qui avait trouvé admirable que la Maison du Peuple de Bruxelles eût pu verser, l'an dernier, 25.000 francs pour la propagande, l'orateur affirme que déjà, cette année, la «Paix» a versé avant toute élection, 25.000 francs dans la caisse de la Fédération du Nord du Parti ouvrier. Elle n'a pas non plus attendu qu'on vienne tendre la main, lorsqu'elle a envoyé du pain « aux mineurs de Monceau, terrorisés par une République aussi menteuse que la monarchie belge».

Le citoyen Guesde félicite ensuite le Congrès de ses résolutions, surtout de celle qui consiste à prélever, pour la propagande, le tiers des 2 pour cent du chiffre des affaires.

Mais la coopération n'est pas le but ; pour lui, ce n'est qu'un moyen pour arriver au collectivisme qui sera la coopération intégrale. Ce qu'il faut surtout, ce n'est pas seulement chercher des munitions, mais amener des adhérents au «parti». Si le Parti ouvrier, dit-il comptait un million de membres, au lieu de 300.000, nous n'aurions pas à nous attarder à faire de la coopération. Le chef du parti guesdiste anathématise ainsi indirectement les socialistes ministériels.

L'orateur s'excuse de ne pouvoir parler plus longtemps, vu son état de santé, puis un ordre du jour félicitant le Congrès est adopté à mains levées.

LES EXAMENS DU CERTIFICAT D'ETUDES PRIMAIRES. — Voici les dates auxquelles auront lieu les examens du certificat d'études primaires :

Lundi 10 juin, garçons, Roubaix-Est, à l'école des garçons, rue Decrème ; Mardi 11 juin, filles, Roubaix-Est, à l'école des filles, rue Sainte-Elisabeth ; Vendredi 14 juin, garçons, Roubaix-Ouest, à l'école des garçons, rue du Bois ; Samedi 15 juin, filles, Roubaix-Ouest, à l'école des filles, rue de Soubise ; Lundi 17 juin, garçons, à l'école des garçons, rue Archimède ; Mardi 18 juin, filles, Roubaix-Nord, à l'école des filles, rue Saint-Vincent.

On se réunira partout à huit heures du matin.

Les compositions se feront dans l'ordre suivant : de huit à neuf heures, dictée d'orthographe servant aussi d'épreuve d'écriture ; de neuf à dix heures, composition française ; de dix à onze heures, arithmétique ; de onze heures à midi, dessin linéaire pour les garçons, épreuve facultative, et couture usuelle, pour les filles.

DE ROUBAIX EN RUSSIE EN BALLON. — M. E. Boulenger fils veut bien nous écrire au sujet ed l'article publié, dimanche, par le *Journal de Roubaix*. Notre concitoyen se montre beaucoup moins enthousiaste du projet d'aller de Roubaix en Rus-

DERNIÈRE HEURE

3e ÉDITION (De nos correspondants et par fil spécial.) 3e ÉDITION

L'HORRIBLE CRIME DE CORANCEZ

Chartres, 3 juin. — Après avoir entendu aujourd'hui divers témoins, le juge d'instruction a fait subir une nouvel interrogatoire à Brière. Le juge lui a présenté les objets trouvés dans sa ferme : les sacs et le porte-monnaie contenant de l'argent. Brière a répondu : Que voulez-vous que je vous dise ? L'argent peut être à moi ; j'ai été volé, les sacs m'appartiennent peut-être, je ne dis pas non, on les a cachés ; ils sont couverts de sang, je vois bien, mais j'ai été volé et attaqué. On a voulu me tuer. Je vous ai dit : Cherchez les assassins, qu'on les cherche, si j'avais su qu'on dût me faire souffrir comme cela et qu'on m'accuse, je me serais tué.

UN REFERENDUM A SAINT-ETIENNE

Saint-Etienne, 3 juin. — Hier a eu lieu, au Chambon Fougerolles, le referendum des métallurgistes sur la grève générale. Sur 3.000 inscrits, 591 ont voté : 418 contre et 174 pour.

LES CONGREGATIONS
UN MOT DE M. CLAMAGERAN

Paris, 3 juin. — On rapporte qu'à la dernière séance de la commission sénatoriale de la loi contre les associations, M. Clamagéran, protestant et dreyfusard, s'écria, à propos de l'amendement Bérenger, tendant à donner aux tribunaux la mission de se prononcer sur la dissolution d'une congrégation qui n'aurait pas suivi les prescriptions de la loi nouvelle : « Les tribunaux et la justice, c'est beaucoup trop long, quand il s'agit de la dissolution d'une congrégation, il faut faire vite».

LA MAXIMITE ADOPTEE PAR L'AMERIQUE

New-York, 3 juin. — Le gouvernement américain a décidé d'adopter la maximite, explosif inventé par sir Hiram Maxim et ayant une force d'extension supérieure à celle de la lydite. La maximite serait en outre d'un maniement beaucoup plus facile que tous les autres explosifs connus jusqu'à présent.

LES MISSIONS MAROCAINES EN EUROPE

Paris, 3 juin. — Une dépêche de Tanger annonce que la mission marocaine qui se rend en Angleterre, est partie hier à bord du croiseur anglais « Diadem ». Il n'est pas encore question du départ de la mission qui doit venir en France, ainsi que l'ont bruyamment annoncé certains officieux.

LES ÉVÉNEMENTS DE CHINE
LE DEPART DU MARECHAL DE WALDERSEE

Paris, 3 juin. — Une dépêche de Pékin, source allemande, annonce que le départ du comte de Waldersée aujourd'hui a été l'occasion d'une importante démonstration militaire de la part des troupes alliées. Les canons ont été tirés et les musiques se sont fait entendre. Le neveu et aide-de-camp du maréchal de Waldersée est resté à Pékin, pour accompagner à Berlin le prince Chun, frère de l'empereur, qui ira exprimer les regrets de la Cour pour le meurtre du baron de Ketteler.

LA GUERRE DU TRANSVAAL
CINQUANTE PONTS DETRUITS EN UNE NUIT PAR LES BOERS

Le Cap, 3 juin. — D'après une statistique officielle, les Boers ont détruit, pendant la nuit dernière, 49 ponts ou autres travaux d'art des chemins de fer, dans l'ouest de la colonie du Cap. Dans la plupart des cas, les Boers se sont servis de dynamite. Les dégâts sont évalués à 500.000 francs.

UNE VILLE ATTAQUEE PAR UN COMMANDO

Londres, 3 juin. — Une dépêche de Willemore, colonie du Cap, en date d'aujourd'hui, annonce qu'un commando boer, estimé à 700 hommes, sous les ordres de Scheepers, a attaqué hier Willemore de trois côtés à la fois. La dépêche ajoute, sans plus de renseignements, qu'après neuf heures de lutte, les Boers se sont retirés. Attendons-nous à apprendre des détails plutôt mauvais pour les Anglais.

DERNIERES NOUVELLES REGIONALES

LES FETES DE LA MADELEINE. — Deuxième journée. — La deuxième journée des fêtes organisée à La Madeleine, à l'occasion de l'inauguration du service des eaux potables, a été beaucoup moins animée que celle de dimanche. Cependant, beaucoup de monde assistait au concert donné lundi après-midi place des Ecoles, à Berkem, par l'Harmonie municipale et à l'ascension du ballon « Le Neptune ». Le soir, les illuminations ont attiré une grande affluence autour des réservoirs et de l'usine élévatoire des eaux.

Parmi les sociétés qui ont pris part au festival de la veille et qui ont été primées, nous remarquons : la Fanfare de Mons-en-Barœul, 75 francs ; la Fanfare municipale d'Hellemmes, 50 francs ; l'Harmonie des Amis Réunis de Marcq-en-Barœul, 50 francs ; Harmonie municipale de Marcq-en-Barœul, 25 fr. ; la Fanfare municipale de Mons-en-Barœul, 20 fr.

Primes aux sociétés ayant participé au tir à la cible : les Anciens militaires de Marcq-en-Barœul, 75 fr. ; Anciens militaires de Linselles, 25 francs.

ACCIDENT MORTEL A WAZIERS. — Dimanche matin, vers neuf heures, M. Leblanc, aide-aiguilleur à la Compagnie des mines d'Aniche, conduisant une rame de wagons de la fosse Notre-Dame à la fosse Gayant, s'était assis sur les tampons de deux wagons. Au moment de descendre, en prenant son élan, sa blouse fut prise entre les tampons. Traîné sur la voie, cinq des wagons lui passèrent sur le corps. Leblanc est mort quelques instants après. Il était âgé de 24 ans et père d'un jeune enfant.

LE DRAME DE DUNKERQUE. — Nous avons annoncé samedi dernier que le cadavre de la nommée Herminie Demey, âgée de 25 ans, avait été retiré du chenal du Mail, portant des blessures au cou et au visage. Le bruit d'un crime pers